

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Adjoints ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Rigobert LOEMBA, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Bernard BIANCO ayant donné pouvoir à Dieinaba SY ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT, Joël BENARD ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL, Eric DURAND ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA, Anne BENARD ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL, Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Myriam MULOT, Chantal JARNIOU ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Philippe RICHIER.

Secrétaire de séance : Dieinaba SY.

Membres en exercice : 29 – Présents : 21 - Pouvoirs : 7 - Voix délibératives : 28

2024-24

**TRAITÉ DE CONCESSION AVEC ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT :
APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1523-3,

Vu la délibération n° 2019-38 du 24 avril 2019, autorisant la signature du traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Friche LÉBOUCHER » avec la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT,

Vu l'article 17 du traité de concession,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mai 2024,

Considérant que le bilan actualisé n'a pas subi d'évolution et reste identique au bilan initial,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Nathalie MOREL,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

APPROUVE le compte-rendu annuel de l'activité de l'opération actualisé au 31/12/2023.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :


Madame le Maire,
Myriam MULOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20240528-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024